



**PREFECTURE**

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

Rodez, le 23 octobre 2018

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
Parution au Journal Officiel du 20 octobre 2018**

Le Journal Officiel du 20 octobre 2018 a publié un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 sur la commune de La Bastide-Solages.

Les habitants de ces communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

